

Article 19

110

→ Idéal à atteindre

Situation actuelle	Transition inclusive <i>(à déja commencer)</i>	Vie autonome, non institutionnalisée, sans perte de protection
<p>Pas ou peu ou d'alternative à l'institution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manque de logement adapté - pas de garantie d'avoir un revenu décent - transport et cadre bâti non accessibles - pression trop forte sur les familles et les proches - budgets individualisés insuffisants (en nombre et en montant) - <i>Prise en compte des alternatives</i> <p>Des initiatives politiques insuffisantes, voire non appropriées</p> <ul style="list-style-type: none"> - PVF & liste d'attente en FL - Assurance autonomie & obligation de recourir à des services en W <p><i>Wolven raad H?</i> <i>Bul quid?</i></p> <p>// institutionnalisation à la maison</p> <p>Pas de chiffres, pas de vision globale de la situation.</p> <p>Trop peu de prise en compte de l'avis des personnes handicapées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau des politiques - dans les institutions <p>Pas de plans d'actions, comportant des</p>	<p>Mettre en place les conditions nécessaires à la réalisation de l'article 19 en élaborant un plan d'actions avec des délais raisonnables</p> <ul style="list-style-type: none"> - en visant la qualité de vie des personnes - en prenant en compte le contexte actuel - en étudiant les nouvelles formes de « vivre ensemble » qui peuvent être des alternatives à la vie en institution - en ayant une vision globale des besoins : <ul style="list-style-type: none"> * monitoring * étude de cas diversifiée * attention vers les autres secteurs * attention vers les pratiques étrangères - en consultant les personnes en situation de handicap <p><i>et les organes consult P.M.S</i></p> <p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'une définition commune et partagée des notions « d'institution/désinstitutionnalisation et de « qualité de vie » - Respect des choix de vie de la personne, y compris le choix de vivre dans une structure collective qui repose sur certains critères (participation de la personne et <u>pas de regroupement sur base du handicap mais du mode de vie souhaité</u>) - Implication (charge sur) de la famille et des proches de la personne dans la prise en charge - L'après-parents - Réorientation et implication des professionnels dans le processus de désinstitutionnalisation - Prise en compte de tous les handicaps (y compris les plus lourds qui 	<p>Réalisation de l'article 19</p> <p>9 paramètres de la FRA rencontrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -logement décent -revenu décent -transport accessible -non prise en charge par la famille,

Julio